



# SYNTHÈSE

## LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

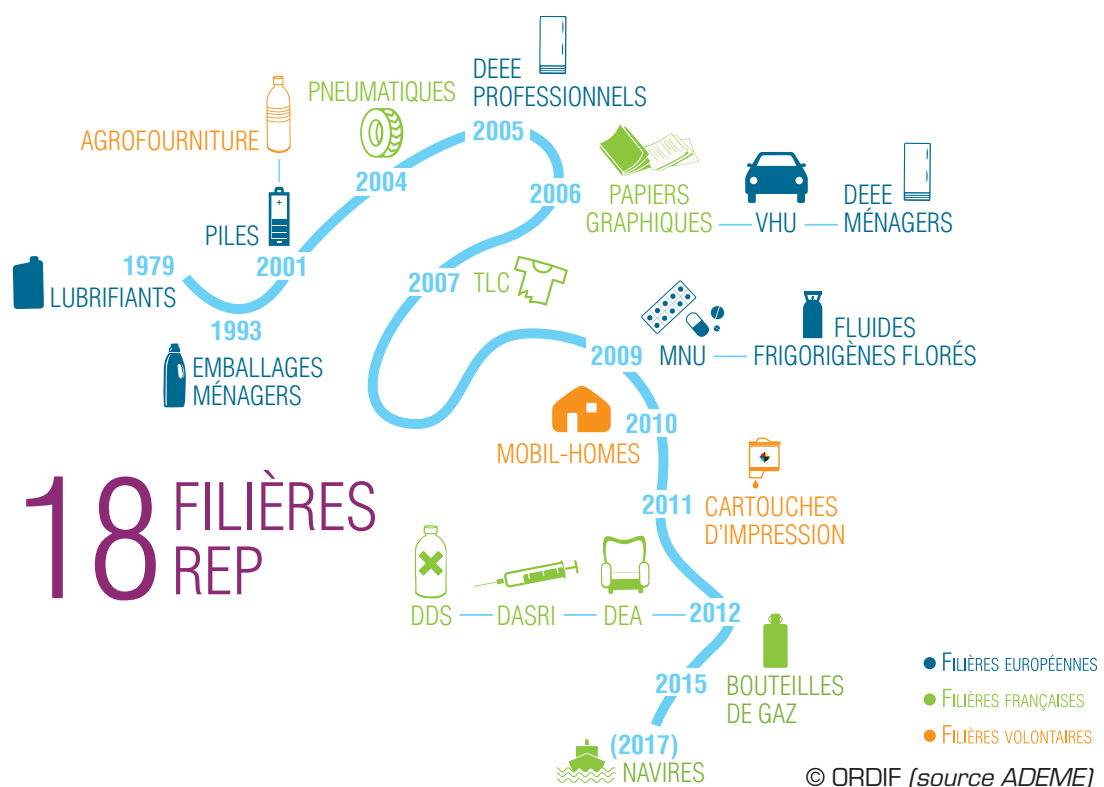
DONNÉES 2013 • 2014

### 18 filières REP en France

Depuis plus de 20 ans désormais, le secteur des déchets a mis en place un mécanisme de type « pollueur-payeur » appelé « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP). Son principe est simple : lorsque la loi l'impose, **un producteur doit prendre en charge tout ou partie de la gestion des déchets issus des produits qu'il a mis sur le marché**. Cela permet notamment d'inciter les producteurs à réduire l'impact environnemental des biens qu'ils produisent en favorisant la prévention et l'éco-conception. Ce dispositif est également prévu pour

internaliser les coûts de la post-consommation – à savoir la collecte et le traitement des déchets – dans le coût de production des produits. Au dispositif de REP s'est ajouté l'objectif d'atteindre certaines performances de recyclage des déchets concernés. En 2016, en France, on compte 18 filières REP dont 17 opérationnelles. Dans le cadre de ces filières, les metteurs en marché ont la possibilité de répondre à leurs obligations via un système individuel, par un système mutualisé ou en adhérant à un système collectif où ils délèguent leur responsabilité à un éco-organisme.

Frise chronologique de mise en place des filières REP en France



18 FILIÈRES REP

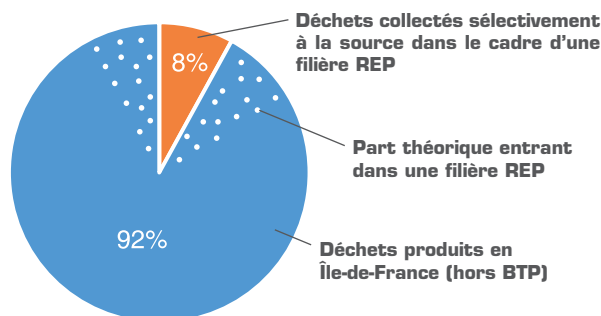
Sur cette frise, on distingue que la création des filières REP peut découler de la législation **européenne** ou **française**, et qu'elle peut aussi être impulsée de manière **volontaire** par les acteurs de la filière eux-mêmes.

AVEC LE SOUTIEN DE

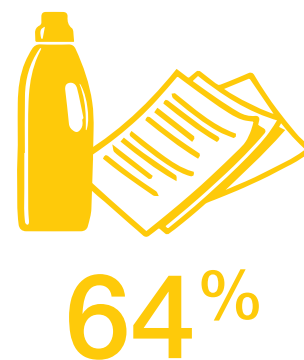
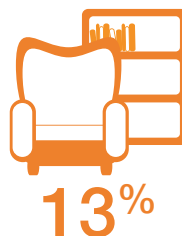


## 8% du gisement francilien de déchets triés par les filières REP

En 2014 en Île-de-France, les déchets **collectés sélectivement à la source dans le cadre d'une filière REP** représentent environ 8% du gisement annuel estimé de déchets d'origines ménagère et professionnelle produits sur le territoire régional (hors déchets du BTP).



Sur le territoire francilien, les tonnages collectés en 2014 de façon sélective dans le cadre de la filière Emballages et de la filière Papiers graphiques représentent à eux seuls 64% de l'ensemble des tonnages collectés sélectivement par une filière REP.



## Des modèles de fonctionnement distincts

Il existe trois modèles de filières REP :

- **les filières financières**, où l'éco-organisme finance les acteurs en charge de la collecte et du traitement des déchets. Il s'agit notamment des collectivités territoriales pour les flux Emballages et Papiers graphiques ; mais aussi des trieurs dans le cadre de la filière Textiles.
- **les filières organisatrices**, où l'éco-organisme est responsable de contractualiser directement avec les opérateurs de collecte et de traitement des déchets et où il prend donc en charge la totalité des coûts de gestion de ces déchets. C'est notamment le cas pour les filières DEEE ou encore Piles & accumulateurs.
- **les filières mixtes** qui proposent à la fois un modèle financier et/ou organisateur. C'est à ce jour uniquement le cas de la filière relative aux Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA) d'origine ménagère.

EN 2014  
EN ÎLE-DE-FRANCE

76%

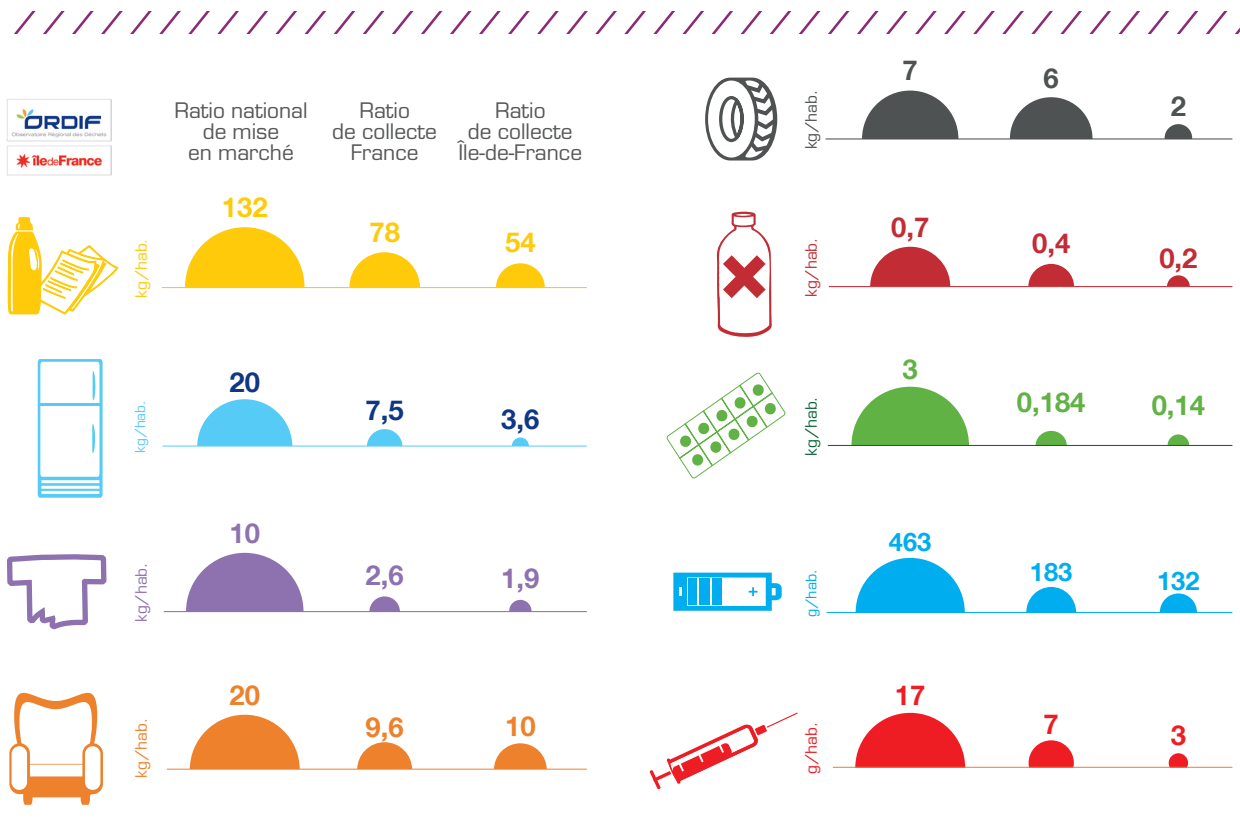
des tonnages collectés sélectivement dans le cadre d'une filière REP via un dispositif financier

## Performances par rapport au gisement théorique

Les performances des filières en matière de collecte sont généralement mesurées par rapport aux quantités de produits mis en marché annuellement. Cette estimation est possible à l'échelle nationale puisque les metteurs en marché sont tenus de déclarer les quantités vendues auprès des différents registres tenus par l'ADEME. Il n'est toutefois pas possible de réaliser cette évaluation à l'échelle régionale ; excepté pour la filière des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en

Auto-Traitement (DASRI-PAT). C'est pourquoi on choisit de comparer le ratio régional de collecte de déchets au ratio national moyen de mise en marché. On utilise cette méthode uniquement pour les filières ménagères où cela fait sens de ramener les tonnages de produits mis en marché et de déchets à des ratios par habitant ; alors qu'il est moins évident de raisonner de cette façon pour les filières relatives à des déchets d'origine professionnelle.

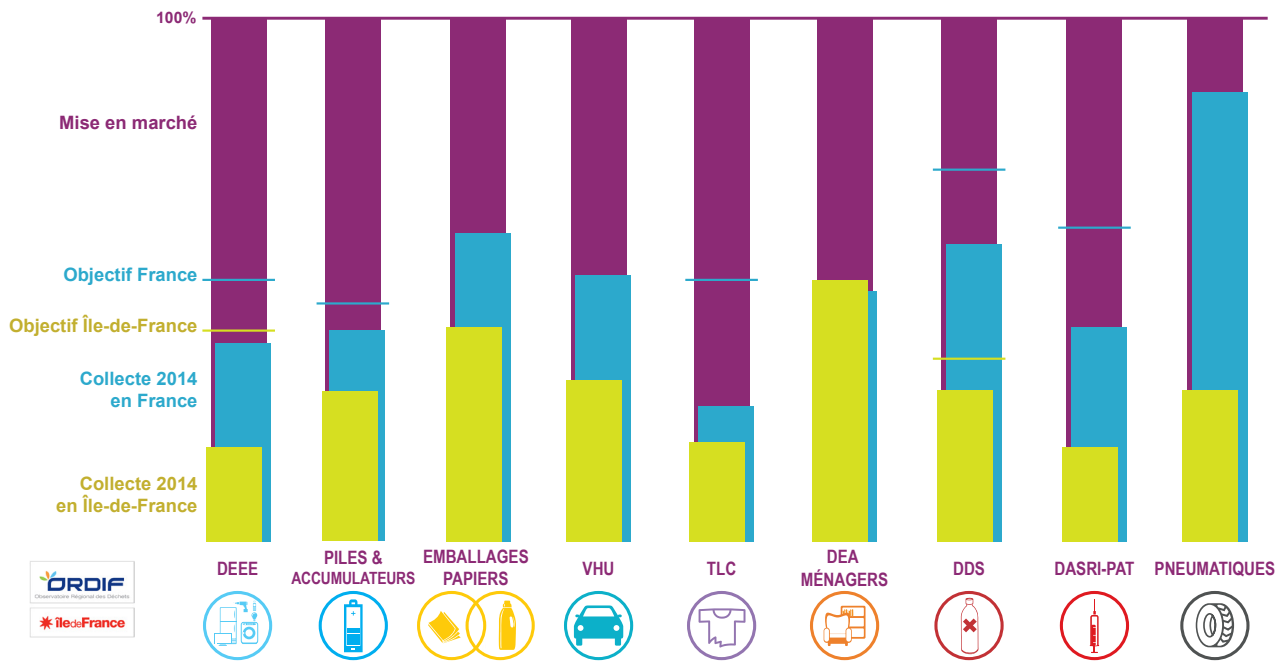
# Performance de collecte des filières REP ménagères en 2014



On observe des disparités entre les filières. Cependant, cette analyse transverse met en évidence que **la région Île-de-France enregistre systématiquement des ratios de collecte inférieurs aux ratios de collecte moyens français** ; excepté pour la filière DEA ménagers. Des solutions adaptées au territoire francilien doivent donc être envisagées pour mobiliser le gisement qui n'est pas

encore collecté sélectivement. Pour chaque filière, des objectifs européens et nationaux sont fixés en fonction de la réglementation dont chacune d'elles dépend. En Île-de-France, comme la région avait déjà la compétence de planification des déchets, des objectifs fixés dans les plans concernaient déjà des flux de déchets entrant dans certaines filières REP en 2014.

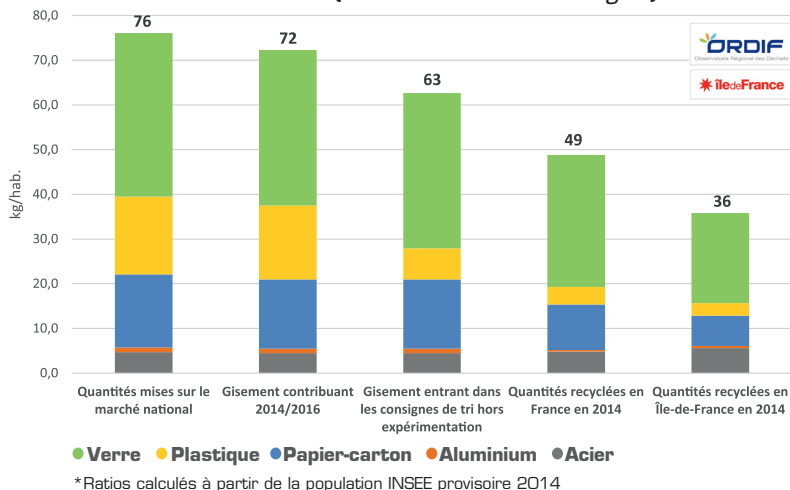
## Les filières REP ménagères



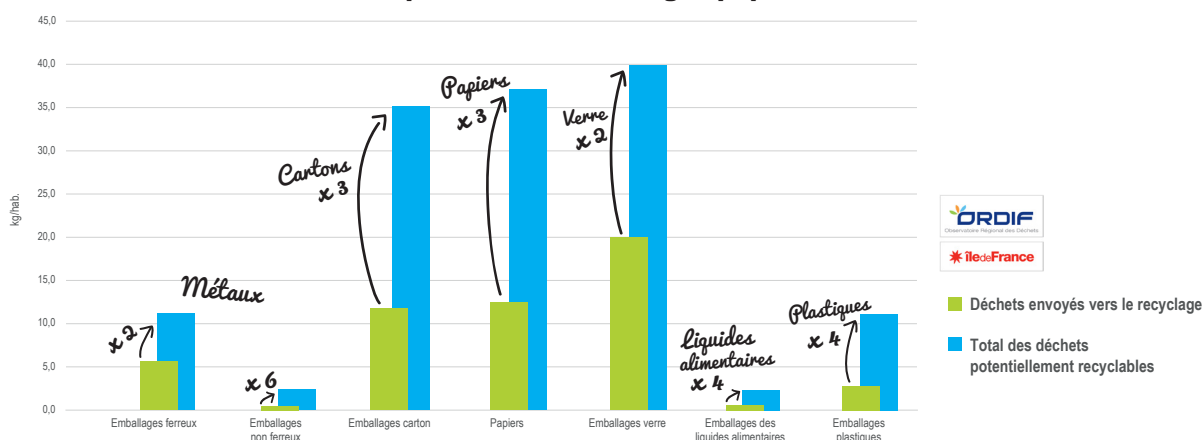
## Taux de captage

Aujourd'hui les ratios de collecte sont loin d'atteindre les ratios de mise en marché sur la plupart des filières. Même si le tonnage de mise en marché ne correspond pas forcément au gisement potentiel de déchets produits, il apparaît que le **potentiel de déchets recyclables, concernés ou pas par une filière REP, reste encore important**. Le graphe sur la filière Emballages illustre bien cette réalité. Les caractérisations réalisées par le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers sur le flux « Ordures Ménagères résiduelles » montrent en effet qu'en 2015, seulement 22% des papiers sont réellement captés sur son territoire. Par ailleurs, les OMR de la ville de Paris étaient encore constituées de 30% de papiers-cartons et de près de 30% d'emballages (plastique, verre, métal, etc.) en 2013.

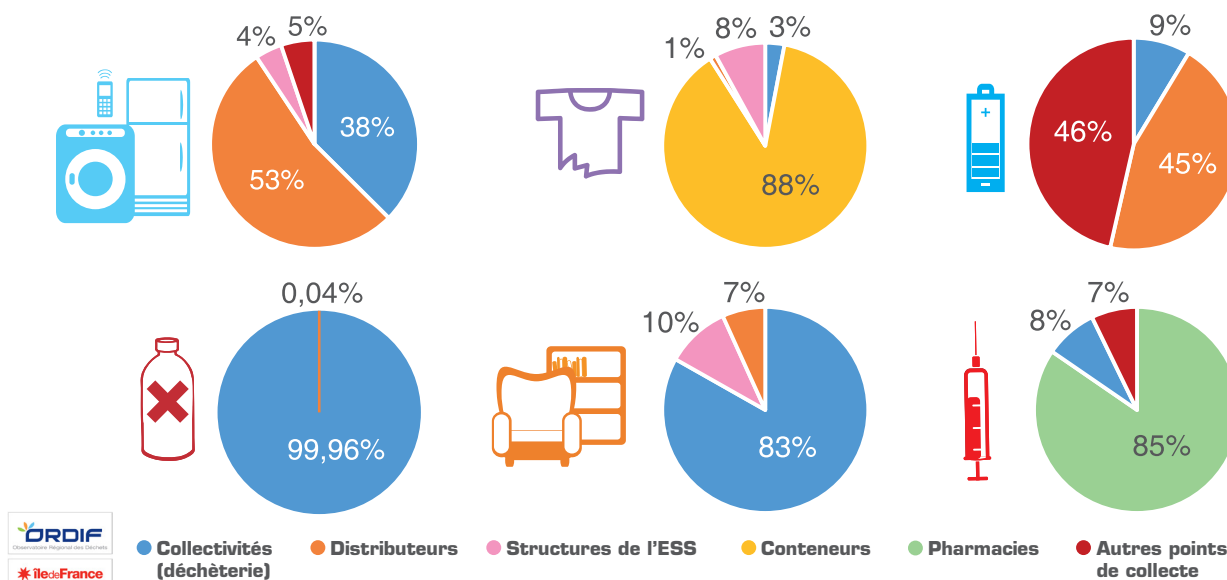
## Champ de la filière Emballages ménagers en 2014 (source : Eco-Emballages)



## Gisement potentiel d'emballages-papiers non triés



## Des modes de collecte propres à chaque filière



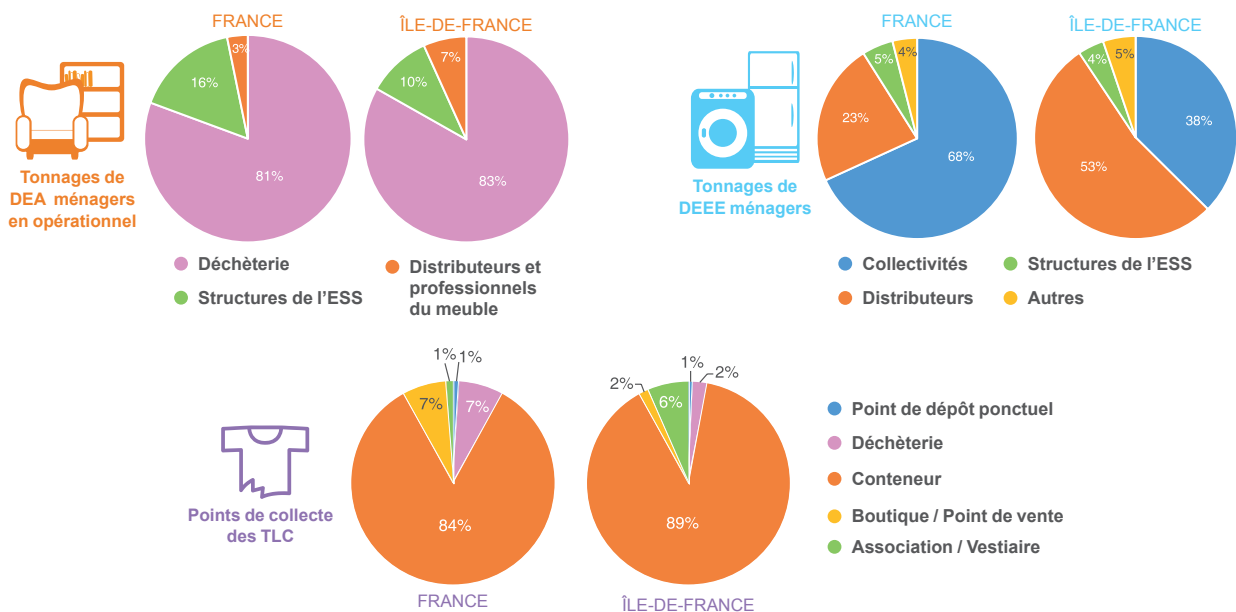
L'analyse transversale des différents modes de collecte déployés par les acteurs des filières REP montre qu'il existe une **grande diversité de modes de collecte** qui sont relativement disparates entre les filières et spécifiques à certaines d'entre elles pour quelques cas. La collecte en déchèterie est par exemple majoritaire pour les filières DEA ménagers et DDS du fait de leur fonctionnement qui s'articule principalement autour de

la collecte dans des bennes dédiées en déchèterie. Les TLC sont quant à eux collectés prioritairement via des conteneurs présents sur les voies publique et privée et appartenant à des opérateurs privés. Enfin, on observe que la plus grande partie des DASRI-PAT est collectée en pharmacie ; et ce du fait de la nature même de la filière qui a pour but de réduire la prise en charge de ces déchets par les collectivités afin de limiter les risques sanitaires.

## Modes de collecte : comparaison France / Île-de-France

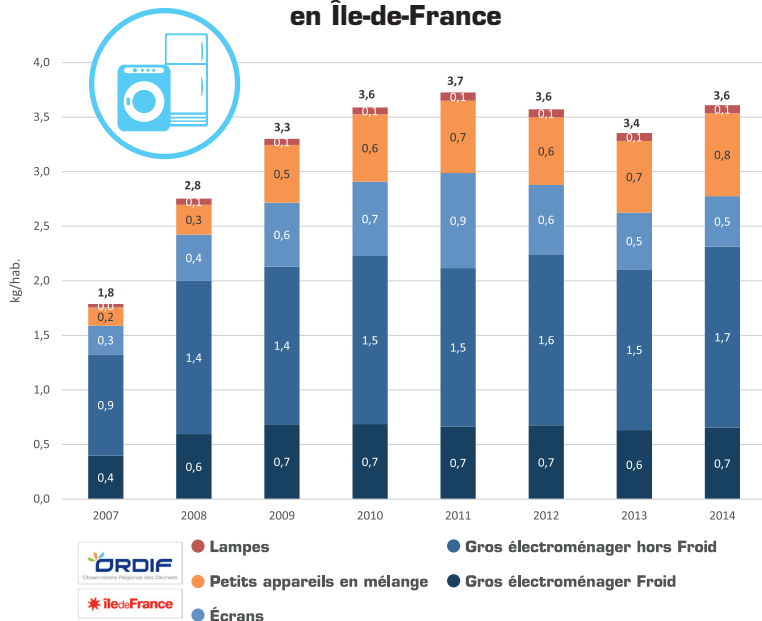
En comparant la situation régionale et la moyenne nationale relatives aux modes de collecte, on constate des similitudes et des différences. Pour la collecte des DEA ménagers, la tendance est la même entre la France et l'Île-de-France en 2014. De même, les points de collecte des TLC sont dans les deux cas majoritairement des conteneurs détenus par des opérateurs privés. En revanche, les modes de collecte des DEEE ménagers en Île-de-France ne suivent pas la tendance moyenne nationale. En Île-de-France, on collecte plus de 50% des DEEE des ménages chez les distributeurs tandis qu'en France, en moyenne, près de 70% des tonnages sont collectés

par les collectivités principalement en déchèterie. Cette disparité ne relève pas d'une meilleure performance de collecte chez les distributeurs (1,9 kg/hab. en Île-de-France pour 1,7 kg/hab. en France) mais plutôt d'une moindre collecte en déchèterie (1,4 kg/hab. en Île-de-France contre 5,1 kg/hab. en France). Cet écart de performance peut en partie s'expliquer du fait de la différence de densité de déchèterie par habitants : en 2013, on compte en effet **une déchèterie pour 69 000 habitants en Île-de-France quand la France enregistre une moyenne d'une déchèterie pour 14 000 habitants.**

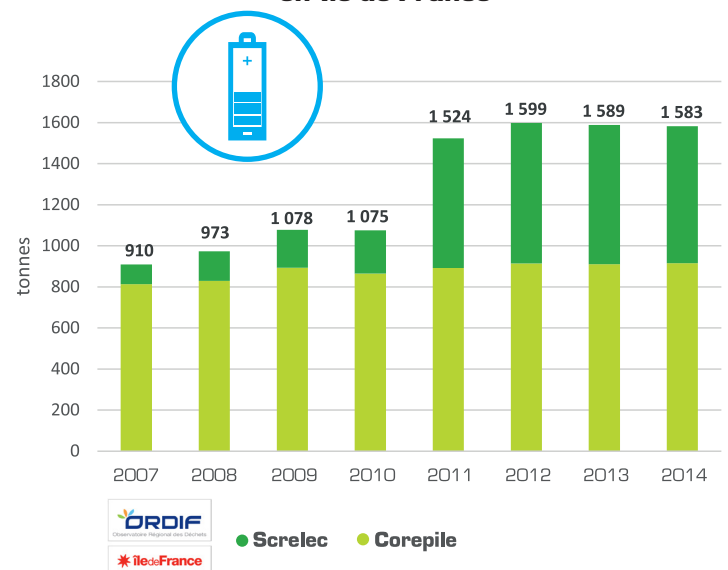


## Évolution des performances franciliennes de collecte et de recyclage

### Évolution de la collecte des DEEE ménagers en Île-de-France



### Évolution de la collecte des P&A portables en Île-de-France

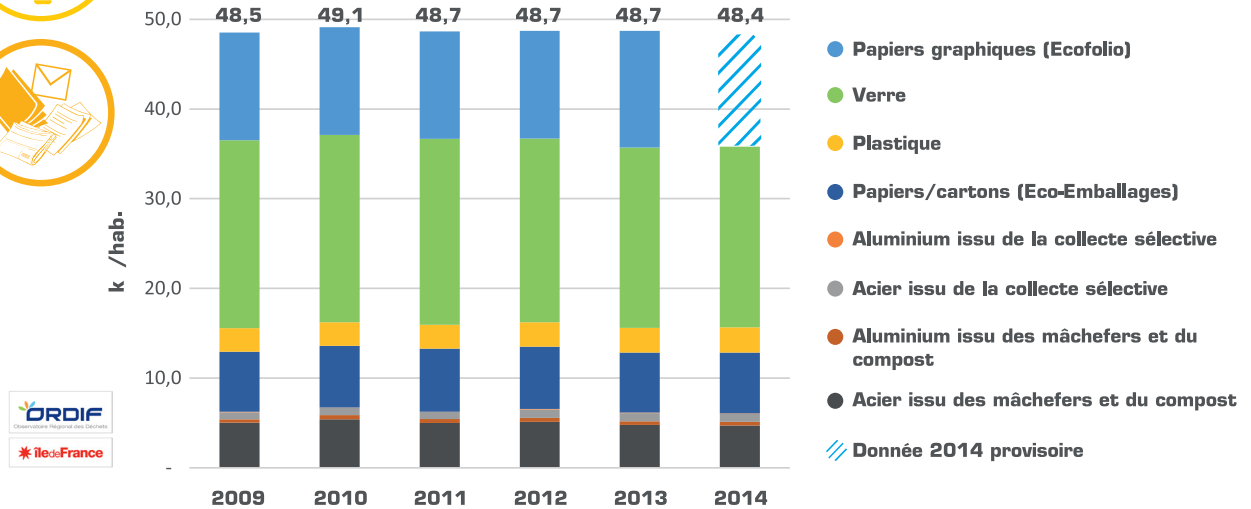


Pour les filières historiques, il est possible de réaliser une analyse de leur évolution dans le temps à l'échelle francilienne. Si l'on s'intéresse à l'évolution de la collecte pour les filières P&A portables et DEEE ménagers, on note une situation similaire avec une augmentation croissante des tonnages collectés les premières années liée au déploiement de la filière elle-même, puis l'atteinte d'un

seuil à partir duquel les ratios de collecte ne progressent plus. Il en va de même pour les **ratios de recyclage des filières Emballages et Papiers graphiques qui n'ont pas évolué en Île-de-France en près de 10 ans.** De nombreux efforts restent donc à déployer sur la région Île-de-France pour mobiliser les tonnages potentiels restants aujourd'hui encore collectés dans les flux en mélange.



## Évolution du ratio de recyclage des emballages/papiers graphiques en Île-de-France de 2009 à 2014



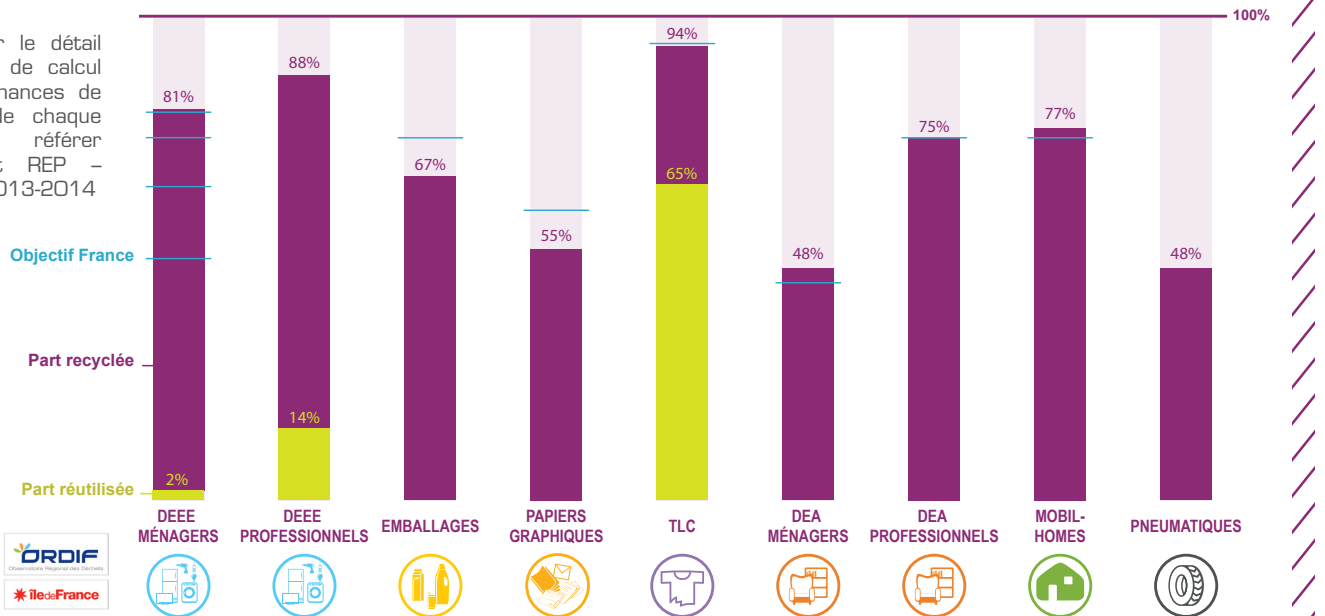
## Performances de traitement

Aujourd'hui, il n'est pas aisé d'extraire des données relatives aux performances de traitement de chacune des filières REP à l'échelle régionale. **Jusqu'à présent, le suivi des filières s'effectuait à l'échelle nationale** avec des déclarations des performances des sites qui ne prennent pas forcément en compte l'origine des déchets traités. Or, un même site de traitement francilien peut

recevoir à la fois des déchets d'origine francilienne et des déchets provenant de territoires non franciliens. De même, des déchets générés en Île-de-France peuvent être traités sur des sites non franciliens qui reçoivent à la fois des déchets d'origines francilienne et non francilienne. Les données relatives aux performances de traitement présentées ici concernent donc des chiffres nationaux.

## Taux de recyclage et réemploi/réutilisation des filières REP à l'échelle nationale

⚠ Pour le détail des modes de calcul des performances de recyclage de chaque filière, se référer au rapport REP – Données 2013-2014



## Des filières de traitement de proximité

Pour certaines filières, il a été possible d'identifier les sites de transfert et/ou de traitement des déchets pris en charge. Pour un certain nombre d'entre elles, ce sont principalement des filières de traitement locales qui sont privilégiées. En effet, les coûts de transport des déchets

collectés vers les sites de traitement représentent un poste financier important, et limiter les distances entre un point de collecte et un lieu de traitement constitue donc à la fois un intérêt économique et environnemental.

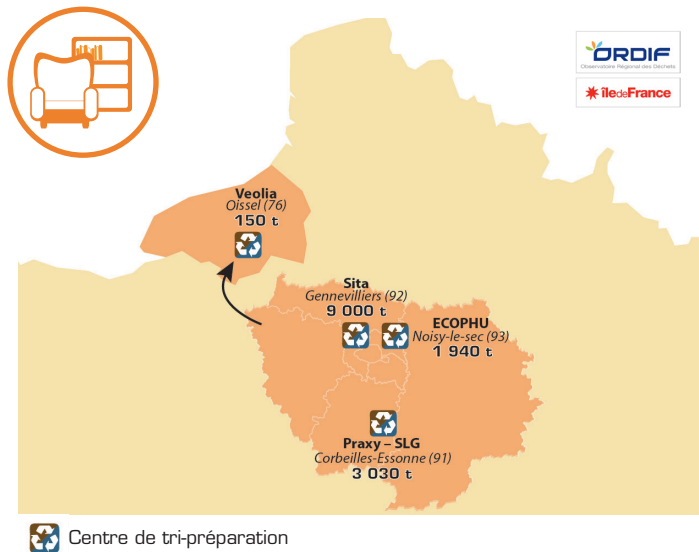


Ainsi on observe que les DEA professionnels pris en charge par l'éco-organisme en 2015 ont majoritairement été orientés vers des centres de tri franciliens. Seulement 150 tonnes de DEA professionnels sur près de 14 000 tonnes sont parties en Seine-Maritime ; et ce parce qu'ils provenaient du territoire de Mantes-la-Jolie qui est plus près du centre de tri de Dissel que d'un des trois sites franciliens. De même, on note que les **DEEE ménagers ont été traités dans des installations franciliennes pour la majeure partie**. Les tonnages non traités en Île-de-

France ont été orientés vers une installation située dans un département limitrophe de la région. L'ensemble des médicaments non utilisés a été traité dans des unités d'incinération avec valorisation énergétique localisées sur le territoire francilien. Enfin, on remarque que même les acteurs de la filière volontaire portant sur les produits de l'agrofourmiture orientent leurs déchets vers des installations de traitement de proximité. Chaque secteur de la région dispose en effet de logiques de traitement adaptées au territoire afin de minimiser les distances de transport entre points de collecte et unités de traitement.

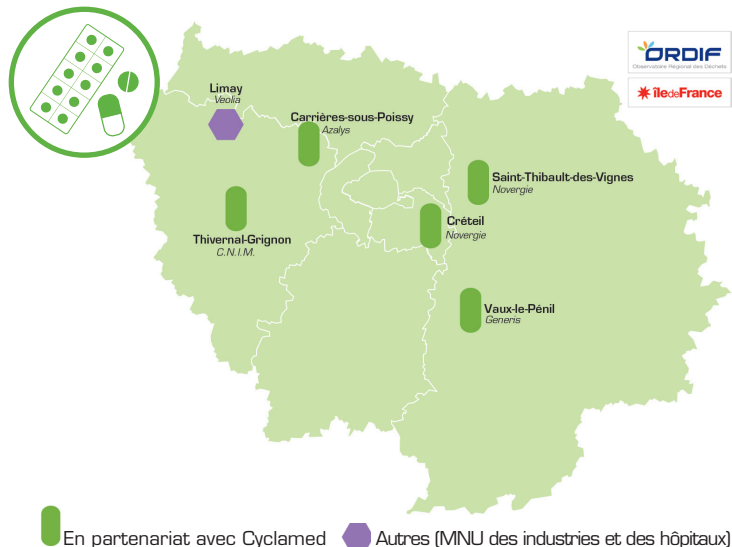
### Centres de tri-préparation des DEA professionnels collectés par Valdelia en 2015 en Île-de-France

(source : Valdelia)



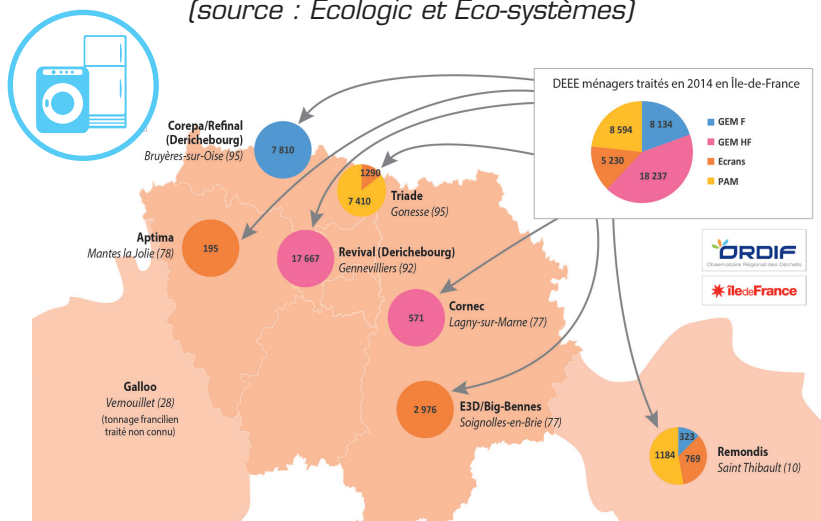
### Répartition des usines d'incinération recevant des MNU en Île-de-France en 2014

(source : ADEME, 2014)

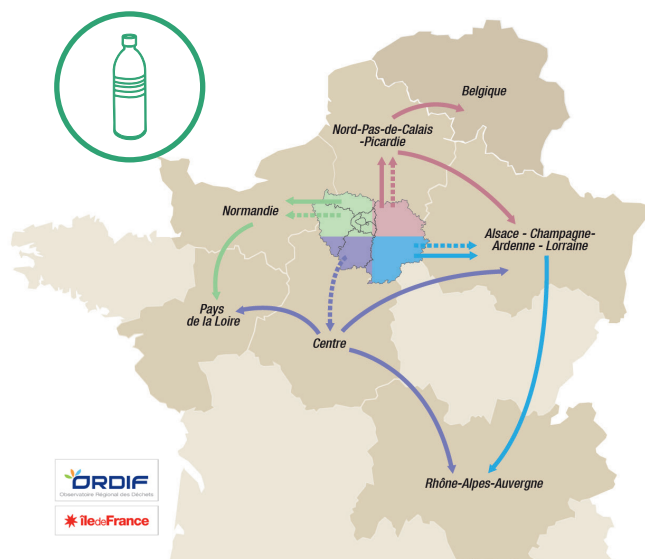


### Centres de traitement des DEEE ménagers (hors lampes) franciliens en 2014

(source : Ecologic et Eco-systèmes)



### Localisation des filières de recyclage des plastiques usagés\* collectés par A.D.I.VALOR en Île-de-France en 2014



\* Hors données ERP France (données non disponibles et représentant 5,4% des tonnages collectés en Île-de-France en 2014).

\* plastiques usagés issus de l'ensemble des flux de la filière (films, bidons, emballages, ficelles/filets, etc.)

- Secteur Sud-Ouest
- Secteur Nord-Ouest
- Secteur Sud-Est
- Secteur Nord-Est
- Localisation des centres de recyclage
- ▬▬▬ Transfert des plastiques usagés\* vers une zone de transit
- ▬▬▬ Transfert des plastiques usagés\* vers les centres de recyclage

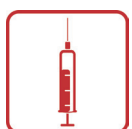
Cette approche transversale met en évidence qu'aujourd'hui toutes les filières ne sont pas encore en mesure de décliner l'ensemble de leurs indicateurs nationaux à l'échelle régionale. Dans le cadre d'une régionalisation éventuelle des objectifs des filières REP, il sera donc nécessaire de faire évoluer ces outils afin de disposer d'indicateurs territorialisés permettant d'effectuer un suivi dans le temps au service de la planification régionale de la gestion des déchets. Ces

indicateurs régionaux seront essentiels à l'évaluation des performances en matière de collecte et de traitement de chacune des filières et pourront permettre de dégager les principaux axes d'amélioration de ces performances. Ils permettront par ailleurs d'effectuer un état des lieux relatif aux conditions économiques propres à chaque filière qui pourra servir d'appui au développement d'une économie circulaire territoriale et déployée à une échelle pertinente.

## Glossaire



Papiers graphiques



Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en AutoTraitement



Déchets d'Équipements d'Ameublement



Emballages ménagers



Mobil-homes



Véhicules Hors d'Usage



Textiles, Linge de maison et Chaussures



Emballages-produits plastiques de l'agrofourniture et produits phytopharmaceutiques non utilisables



Lubrifiants



Piles & accumulateurs



Déchets Diffus Spécifiques



Bouteilles de gaz



Pneumatiques



Médicaments Non Utilisés



Navires de plaisance et de sport



Fluides Frigorigènes Fluorés



Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



Cartouches d'encre

Depuis 2009, l'ORDIF réalise un rapport spécifique aux filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) portant sur des déchets d'origine ménagère afin de suivre leur impact sur le service public de gestion des déchets. À partir de 2015 (données 2014), l'ORDIF produit un panorama complet à l'échelle francilienne de l'ensemble des filières REP qu'elles concernent des déchets d'origine ménagère ou professionnelle.



La publication REP complète est disponible sur [www.ordif.com](http://www.ordif.com).

**Aurore MEDIEU**

Chef de projets DMA, filières REP  
ORDIF - Cité régionale de l'environnement  
90, av du Général Leclerc 93500 PANTIN  
a.medieu@ordif.com